Mobiliser la direction de l'entreprise

Outil lié à la fiche M7 "Mobiliser en interne à l'entreprise"

Rencontrer la direction de l'entreprise

Avant la rencontre :

- Préparation matérielle :
  - Prise de contact par écrit (lette à l'en-tête de votre organisme présentant brièvement la démarche et ses objectifs généraux, ainsi que la raison pour laquelle un rendez-vous est souhaité (intérêt pour l'entreprise et pour votre organisme)
  - Fixation téléphonique d'un rendez-vous
- Définir qui représente votre organisme :
  - L'animateur du programme de prévention pour une collectivité, le chargé de mission "préventio net gestion des déchets" ou "environnement" pour un relais professionnel, un stagiaire de votre organisme, un bureau d'études, ou un relais de mobilisation (Cf. fiche M4) peuvent aller à la rencontre de l'entreprise.
  - Pour les entreprises de taille importante, la présence d'un directeur de votre structure ou de l'élu référent peuvent être un atout supplémentaire.
- Définir les objectifs de la rencontre (vous serez satisfaits si…)
  - Confirmer/réévaluer la pertinence de l'action pour l'entreprise
  - Obtenir le cas échéant l'accord de la direction, ou un projet d'accord
  - Repartir avec un calendrier des suites à donner à la rencontre (nouveau rendez-vous, réponse attendue pour telle date, demande d'éléments complémentaires à fournir….)

Pendant la rencontre, les sujets à aborder :

- l'objectif de l'action,
- l'intérêt que peut présenter l'action pour l'entreprise (retombées possibles…)
- La méthode pour déterminer les actions pertinentes pour l'entreprise (voir notamment A4)
- les partenaires mobilisés,
- L'éventuel impact de l'action sur les fournisseurs et clients de l'entreprise
- le calendrier prévisionnel.
- Les moyens à mobiliser par l'entreprise pour réussir l'action (identifier les interlocuteurs-clés)
- L'aide de votre organisme et les autres soutiens (financiers, techniques, humains…) dont peut bénéficier l'entreprise

Après la rencontre : Faire parvenir à la direction un courrier relevant les orientations et/ou décisions prises au cours de la rencontre, et les prochaines échéances.

Inscrire l'action dans les objectifs stratégiques de l'entreprise

La mobilisation interne en faveur de l'action sera d'autant plus forte que celle-ci sera reliée au développement stratégique de l'entreprise, et par conséquent aux documents qui sont en lien avec celui-ci. En particulier :

- le **plan de formation** de l'entreprise pourra être orienté vers la dynamique de prévention des déchets.
- le **rapport Développement Durable** de l'entreprise pourra prendre en compte l'action de prévention des déchets.